

## **David Milchard**

### **Réponses**

#### **1. Reprise économique et croissance**

*Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?*

Il faut revoir le régime fiscal. Nous devrions instaurer un système d'imposition comportant un barème encore plus progressif s'appliquant à des tranches de revenus de 500 \$. Un particulier ou un couple qui gagne 50 000 \$ par année ne devrait pas payer autant d'impôt que celui qui gagne 75 000 \$. Le montant d'impôt à payer doit être calculé en fonction des revenus personnels et du coût de la vie. Les 22 % d'impôt payés sur 50 000 \$ affectent plus le contribuable que les 22 % payés sur 75 000 \$. Plus le revenu personnel d'un individu est élevé, moins sa qualité de vie sera affectée par les impôts qu'il doit payer. Il faut investir dans la culture canadienne, dans l'industrie cinématographique et télévisuelle! Pourquoi? Parce que la créativité, ça ne coûte rien! L'écriture d'un scénario ne coûte pratiquement rien, mais elle peut générer d'énormes profits si on lui permet de rayonner partout dans le monde. Les industries culturelles du Canada jouent un rôle important dans la santé financière du pays. La contribution de la culture à notre économie s'élève à plus de 46 milliards de dollars et à plus de 640 000 emplois. En tenant compte des effets directs et indirects ainsi que des retombées, les industries culturelles représentent 7,4 % du PIB canadien, soit le triple du secteur de l'assurance et le double de l'industrie forestière canadienne. La culture, ce n'est pas du « superflu ». C'est une industrie de plein droit menée par des innovateurs et des entrepreneurs et fondée sur des ressources renouvelables. L'Office national du film du Canada (ONF) est reconnu à travers le monde comme un important vecteur culturel. Depuis 70 ans, l'ONF crée des documentaires remarquables, des films d'animation, des productions numériques, et a été un chef de file dans l'adaptation d'innovations technologiques. Dans le budget fédéral 2012, les crédits parlementaires accordés à l'ONF ont été amputés de 6,68 millions de dollars sur trois ans, entraînant non seulement des pertes d'emplois, mais également des réductions de services indispensables. En tant que chef de file reconnu en matière d'innovation technologique et de production d'œuvres audiovisuelles canadiennes, l'ONF devrait pouvoir bénéficier de la totalité des crédits parlementaires qui lui étaient alloués et obtenir à long terme un financement assuré afin de continuer à offrir des points de vue et des scénarios distinctement canadiens.

#### **2. Création d'emplois**

*Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?*

Nous devons investir dans notre propre potentiel! Qu'il s'agisse d'un projet modeste ou plus ambitieux, d'un plombier ou d'un dramaturge; si nous voulons continuer de croître, nous devons investir dans les produits canadiens et les faire connaître au monde entier. Nous devons être des chefs de file. Investir dans la culture canadienne, c'est important! Nous devrions produire des émissions de télévision, de la musique et des films ici même, au Canada, parce que nous avons les compétences et le talent pour créer des produits qui peuvent se vendre à l'international! Pourquoi les Canadiens vont-ils à Los Angeles pour

faire du cinéma en tant que directeurs, producteurs, scénaristes ou acteurs? Parce que nous ne leur offrons pas la plateforme nécessaire pour réussir. Le Canada a fixé un plafond dans ce domaine. L'industrie télévisuelle et cinématographique génère des milliards de dollars chaque année! Faisons en sorte que ces milliards entrent au Canada! Le nombre d'emplois créés par cette industrie aura également des retombées. Les productions canadiennes sont de plus en plus prisées, non seulement ici, mais partout dans le monde. Des séries telles que Rookie Blue, Flashpoint, Republic of Doyle, The Listener, Heartland, Degrassi et Saving Hope font en sorte que les Canadiens, plus que jamais, ont accès à des émissions de télévision de langue anglaise produites ici même. Nombre de ces émissions battent des records au Canada et aux États-Unis, en plus de réussir à gagner du temps d'antenne. Ce succès est dû en grande partie au Fonds des médias du Canada (FMC), qui a permis de financer plus de 4 400 heures de nouvelles émissions canadiennes dans la seule année 2009-2010. Le FMC, qui entame sa troisième année d'existence, a déjà fourni plus de 58 millions de dollars pour financer 112 productions, créant des milliers d'emplois directs et indirects pour les Canadiens dans un large éventail de spécialités et de compétences. En 2010, les programmes financés par le FMC ont été vendus dans 45 pays et régions et ont rayonné sur tous les continents. Les recettes au guichet provenant de la vente des productions canadiennes à l'étranger sont passées de 22 millions à 51 millions de dollars en 2011, principalement en raison des succès remportés par des films comme Barney's Version, Incendies et Monsieur Lazhar. Au pays, ces recettes ont connu une hausse de 11,6 %. Les ventes nationales, qui comprennent les DVD, la VOD et la télévision payante, sont passées de 15 millions à 34 millions de dollars au cours de la même année. Malheureusement, en raison de la diminution récente des crédits accordés à Téléfilm Canada, le mandat de la société d'État, qui est de favoriser et de promouvoir le développement de l'industrie audiovisuelle au Canada et de suivre l'évolution de sa valeur à l'exportation sur le marché mondial, pourrait être menacé. Nous recommandons fortement de réinstaurer la totalité des crédits parlementaires octroyés à Téléfilm Canada et de redonner aux créateurs canadiens le soutien dont ils ont besoin pour exceller sur la scène internationale et pour conserver une position concurrentielle.

### **3. Changement démographique**

*Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'oeuvre?*

Le coût de la vie est élevé au Canada! Il est difficile d'y élever une famille. Bien souvent, les deux parents doivent travailler. Nous devons faciliter la vie des familles pour qu'elles se perpétuent. Nous voulons que les familles mettent au monde et élèvent leurs enfants ici. Pourquoi? Parce que le Canada véhicule des valeurs essentielles. Nous devrions également favoriser l'immigration, mais seulement si elle s'inscrit dans la durée. Si le travail manque et que les conditions ne sont pas gagnantes, nous ne ferons que créer d'autres problèmes dans notre pays. Les artistes d'expérience occupent une grande place dans notre patrimoine culturel commun. Ils sont les créateurs et les protecteurs de notre identification au pays unique qu'est le Canada. Malheureusement, ils représentent aussi l'un des segments les plus vulnérables de notre population, en particulier lorsque notre économie connaît des fluctuations. PAL Canada est un organisme parapluie regroupant sept sections situées dans les villes d'Halifax, Toronto, Stratford, Winnipeg, Edmonton, Calgary et Vancouver. PAL Canada a pour mission d'offrir un hébergement abordable et des soins de santé aux artistes âgés, qu'ils aient ou non des problèmes de santé ou de mobilité. L'objectif à long terme de PAL Canada est d'établir des sections dans chaque ville où le nombre de personnes le justifie, de façon à ce que les artistes âgés conservent leur autonomie et reçoivent sur place les soins dont ils ont besoin à la fin de leur carrière tout en demeurant dans leur propre collectivité. Le réseau canadien de recherche sur les artistes âgés (Canadian Senior Artists Research Network [CSARN]) a été créé par la communauté artistique et culturelle pour aider les artistes

vieillissants, qui ont contribué de façon importante à la culture et à l'économie du pays, à vivre leurs vieux jours dans la dignité et le respect. Le CSARN vient en aide aux artistes âgés par la collecte, la mise à jour et la diffusion de l'information sur les services, les programmes, les mesures et les systèmes en place pour les soutenir. Le CSARN s'occupe également de cerner les lacunes et de mettre sur pied de nouveaux services pour aider les âgés qui vivent dans des régions actuellement mal desservies.

#### **4. Productivité**

*Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?*

Étendre et bonifier les crédits d'impôt actuellement accordés pour la création de contenu audiovisuel et introduire des mesures incitant les annonceurs à appuyer les sites Web qui présentent du contenu canadien. Encourager le contenu canadien afin de réaliser des projets ici au lieu d'acheter du contenu étranger. Les crédits d'impôt à la production audiovisuelle constituent un moyen efficace de renforcer la compétitivité du Canada et d'attirer des investissements étrangers. Nous recommandons au gouvernement d'augmenter la valeur du Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) et du Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP). Conformément à la recommandation formulée dans le rapport 2004 du Comité permanent des finances de la Chambre des communes, nous proposons une hausse de 25 % à 35 % pour le CIPC et de 16 % à 26 % pour le CISP. Nous proposons également d'élargir les critères d'admissibilité de façon à inclure tous les coûts – y compris les coûts de postproduction, comme cela se fait en Ontario et au Québec – et pas seulement les coûts de main-d'oeuvre liés à la production comme c'est le cas actuellement. Enfin, nous recommandons que le gouvernement fédéral mette en place des crédits d'impôt axés sur la main-d'oeuvre pour les médias numériques et interactifs, comme cela se fait dans un certain nombre de provinces. Nous exhortons également le gouvernement à adopter des mesures pour encourager les annonceurs à augmenter l'espace d'étalage des produits canadiens et à favoriser la création d'emplois. Il serait possible de le faire en modifiant la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour accorder aux annonceurs des déductions fiscales à l'égard de la publicité passée sur des sites Web ou des services canadiens qui mettent en évidence le contenu numérique canadien dans les médias numériques. Cette disposition serait fondée sur l'article 19.1 de la *Loi* qui interdit les déductions liées aux annonces passées sur les stations de radiodiffusion frontalières américaines afin d'encourager les annonceurs à recourir plutôt aux radiodiffuseurs canadiens. Des déductions fiscales du même ordre existent dans le secteur des magazines et des journaux. Elles devraient être étendues à l'ensemble des médias.

#### **5. Autres défis**

*On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?*

Réinstaurer l'étalement du revenu sur plusieurs années pour les artistes professionnels et introduire une exemption sur les recettes tirées des droits d'auteur et des paiements résiduels. Beaucoup de travailleurs du secteur culturel éprouvent des difficultés tout au long de leur carrière. En tant que travailleurs autonomes exploitant leur petite entreprise, les artistes du spectacle et les musiciens n'ont pas automatiquement un plein accès à des programmes tels que l'assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada, au même titre que les employés à temps plein. Ils ont en outre affaire à un régime fiscal axé sur les salariés et sur les modèles d'emplois traditionnels, qui ne tient pas compte des besoins particuliers des créateurs autonomes dont le revenu connaît d'énormes fluctuations d'une année à

l'autre. Par exemple, un acteur qui décroche un rôle important dans une série télévisée qui lui procure un revenu intéressant, peut avoir connu auparavant plusieurs années de vaches maigres parce qu'il était en formation, travaillait de façon intermittente, essayait infatigablement de se mettre en valeur et se présentait à d'innombrables auditions. Si la série ne remporte pas le succès escompté, l'acteur peut connaître à nouveau des temps difficiles. Pourtant, dans son année de succès, il sera imposé comme si c'était son revenu annuel normal. L'étalement du revenu n'est pas un nouveau concept au Canada. Avant que ne soient abrogées les dispositions prévoyant l'étalement du revenu en 1988, la législation fiscale fédérale reconnaissait la nature variable du revenu des artistes. De nombreuses administrations permettent aux artistes d'étaler leur revenu sur un certain nombre d'années aux fins de l'impôt. En 2004, le Québec a institué l'étalement du revenu pour les artistes du spectacle et les autres artistes, ce qui leur permet de reporter l'impôt qu'ils doivent sur une partie de leurs revenus. En Australie, l'Income Tax Assessment Act 1997 autorise les artistes dont le revenu fluctue à payer l'impôt sur un revenu moyen calculé sur une période allant jusqu'à cinq ans. L'UNESCO signale que l'étalement du revenu des professionnels de la culture est aussi appliqué en Allemagne, au Danemark, aux Pays-Bas, en Grèce, en France, au Royaume-Uni, au Luxembourg et ailleurs. En apportant quelques modifications très simples à quelques bulletins de l'ARC, le gouvernement pourrait mettre en place un régime fiscal permettant l'étalement du revenu gagné au cours des quatre dernières années qui profiterait directement aux artistes canadiens. Précisons que cette amélioration importante dans la vie professionnelle des artistes canadiens serait possible sans l'adoption d'une nouvelle législation. Quelques modifications simples apportées aux bulletins d'interprétation de l'Agence du revenu du Canada, notamment le IT-525R pour les artistes de la scène et le IT-504R2 pour les artistes visuels et écrivains, rétabliraient l'équité fiscale que les artistes canadiens ont perdue en 1987. Nous recommandons également d'accorder aux artistes professionnels une exemption de 15 000 \$ sur les revenus tirés des droits d'auteur et de paiements résiduels. Cette mesure est déjà appliquée au Québec; si le revenu total d'un artiste est inférieur à 30 000 \$, la première tranche de 15 000 \$ des droits d'auteur est exonérée.